

LE FOYER



NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

PROJET ASSOCIATIF

2014- 2017

Projet validé en Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2013

SOMMAIRE

Sommaire	2
L'HISTOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DU FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI	4
Les Passagers	4
Le besoin d'un nouveau projet	5
VALEURS, RÉFÉRENCES ET PRINCIPES.....	6
Laïcité et spiritualité	6
Dignité et respect	6
Charité et solidarité	6
Principe de non-discrimination	7
L'engagement de bonne gestion	7
Principes d'intervention	7
Le Passager acteur de son parcours de vie	7
Les engagements mutuels	7
Des réponses adaptées aux capacités des personnes	8
LES MISSIONS DU FOYER.....	8
Accueil de Jour	8
Hébergement d'Urgence	8
Hébergement d'Insertion	8
Accompagnement	8
Atelier d'Insertion	9
Santé	9
Bric à Brac.....	9
LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI et son environnement	9
La participation aux politiques publiques de lutte contre l'exclusion	9
Les positionnements politiques et stratégiques	10
Les complémentarités sur le terrain	10
La fonction d'observation sociale et d'alerte	10
La communication externe	10
LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION ASSOCIATIVE	11
Principes généraux	11
La vie associative.....	11
La mise en œuvre des missions	11
Les intervenants bénévoles.....	11
Les professionnels salariés	12
L'articulation des fonctions bénévoles et salariées	12
Les outils de la gouvernance.....	13
La communication interne	13
AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET SUIVI DES ACTIONS.....	13
Sur le fonctionnement et la gestion associative	13
Sur la mise en œuvre de ses missions	14
LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET AXES DE DÉVELOPPEMENT.....	15

L'HISTOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DU FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

L'association LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, créée le 24 mai 1950 a ouvert les portes de son premier centre d'hébergement à Noël 1950, sous l'impulsion de Gabriel ROSSET et de ses amis : « ... cet intellectuel, ce professeur de l'école publique laïque était à la fois un mystique et un homme d'action »¹. Catholique fervent, Gabriel ROSSET engage tous ses moyens et son énergie pour « Accueillir, Héberger, Accompagner, Insérer » les plus pauvres et les plus démunis. (Il) « imposa l'appellation de FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, qui devait prévaloir et qui, dans sa pensée, ne devait bien entendu ni empêcher d'admettre, comme membres et comme hôtes, des hommes de toute appartenance confessionnelle, raciale ou idéologique, ni détourner de travailler avec tous les mouvements qui avaient le même but et avec les services publics bien disposés. »²

Dans cet après-guerre où la question du logement était vitale pour de nombreuses familles, l'association n'a cessé de chercher à améliorer les conditions de vie des personnes en difficulté, notamment en développant une activité de bailleur social.

Dès son origine, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI a mobilisé un grand nombre de personnes bénévoles pour se joindre à son action, soit pour participer à l'accueil et à l'accompagnement des bénéficiaires, soit pour recueillir les fonds nécessaires à la conduite de ses projets.

Dans les années 1990, l'association a dû cesser son activité de bailleur social pour la confier aux acteurs institutionnels du secteur. Depuis, elle concentre ses missions sur l'accueil et l'insertion des personnes sans-abri, en gérant et animant des Centres d'Hébergement d'Urgence, des Accueils de jour, des Centres d'Hébergement d'Insertion, des Ateliers d'Insertion, des actions d'accompagnement et de santé, et des Bric à Brac (activité de récupération, réparation et vente d'objets, textiles et mobiliers).

Les Passagers

Hôtes ? bénéficiaires ? usagers ? ...

LE FOYER a choisi l'appellation de « Passager » pour désigner les personnes à qui il vient en aide (hommes ou femmes isolés, couples, familles). Ce nom porte en lui toute l'ambition du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI : que chacun ne soit que de passage dans l'épreuve de la pauvreté et de la précarité ; qu'il trouve dans l'appui

¹ In « J'étais sans abri et tu m'as accueilli », Gabriel ROSSET, Nouvelle cité, nouvelle édition 2004.
Avant propos d'André LATREILLE, 1981, page 9.

² Ibid., page 10.

proposé par LE FOYER les forces et les ressources nécessaires à son autonomie et à son épanouissement.

Le besoin d'un nouveau projet

Depuis plus de 60 années, LE FOYER perpétue l'œuvre de ses fondateurs en développant des actions au service des plus pauvres et des plus démunis, et en adaptant sa mission et son organisation aux nouveaux défis posés par les transformations de notre société.

Au sein d'un corps social marqué par un retour brutal à la réalité économique et à l'emprise de l'individualisme dans les relations sociales, la problématique de la pauvreté et de l'exclusion est devenue très complexe et revêt de multiples facettes, aggravée encore par une crise économique manifestement durable :

- Augmentation forte et continue des populations en situation de grande pauvreté et grande précarité, notamment des jeunes et des familles ;
- Afflux de migrants économiques et de demandeurs d'asile ;
- Dégradation des moyens et des ressources de santé publique, notamment des soins psychiatriques ;
- Dégradation forte du marché du travail, induisant d'une part l'augmentation du chômage et du travail précaire et partiel, et d'autre part des difficultés pour les personnes concernées à répondre de manière autonome à leurs besoins vitaux.

En parallèle, les politiques publiques se sont attachées à améliorer les réponses aux besoins des personnes en difficulté sociale, de santé, et d'insertion, mais trop souvent sans se donner les moyens de leurs ambitions :

- Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Loi 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, puis loi Hôpital Patients Santé Territoires du 20 juillet 2009 ;
- Référentiel national du dispositif Accueil-Hébergement-Insertion de mars 2005 ;
- Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le Droit Au Logement Opposable (DALO) ;
- Loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (Loi MOLLE)
- Chantier National Prioritaire pour l'Hébergement et le Logement 2008-2012.

Au regard de ces évolutions majeures et dans un contexte de changement de gouvernance, l'association du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI a décidé de procéder à une analyse de son fonctionnement, de ses forces et faiblesses, pour définir un nouveau cap.

Ce Projet associatif se présente donc comme un document d'orientation pour les années 2014-2017 ; chaque acteur de l'association, à son niveau d'engagement et de responsabilité, est invité à participer à sa mise en œuvre.

VALEURS, RÉFÉRENCES ET PRINCIPES

Laïcité et spiritualité

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association laïque née de convictions et d'engagements chrétiens, qui restent aujourd'hui les fondements de son action. Il s'agit de proposer :

- un cadre d'action laïc, qui admet toute conviction religieuse, politique ou philosophique, proscrit tout prosélytisme, refuse toute théorie discriminatoire ;
- une vision de l'homme comme un être non seulement de chair et de raison, mais aussi d'esprit, qui se distingue par ses capacités de connaissance de soi, et plus globalement ses relations à lui-même, à l'autre et à l'univers.

C'est dans cet esprit que LE FOYER prend en compte les situations de pauvreté et de précarité en apportant des réponses matérielles, et en proposant une dimension spirituelle qui se traduit par des temps de convivialité, de réflexion, que chacun reste libre de saisir.

Dignité et respect

LE FOYER considère que l'être humain, quel qu'il soit, ne peut pas se réduire aux difficultés qu'il subit ni aux dommages qu'il peut causer en raison de son état ; dans cet esprit, les principes de dignité, de respect de l'autre et d'autonomie de chacun sont les bases des missions conduites par l'association. La pauvreté et l'exclusion ne sont pas comprises comme des phénomènes relevant des responsabilités individuelles (on a ce que l'on mérite), mais comme le résultat de fragilités personnelles dans une organisation sociale et un contexte économique donnés.

L'action du FOYER s'adresse au libre-arbitre des personnes, quelle que soit leur place ; elle s'appuie sur la responsabilité de chacun, à l'attention portée à ses besoins, à ses capacités, à ses choix. LE FOYER met à disposition des moyens que chacun est libre d'utiliser ou non ; il ne s'agit ni d'assistantat, ni de soumettre les personnes à des injonctions unilatérales, hormis le respect des règles de vie commune. L'action d'aide et d'accompagnement est réalisée dans le cadre d'engagements mutuels qui visent à valoriser la personne.

Charité et solidarité

L'esprit de charité guide depuis ses origines LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI. Comme l'a écrit à ce sujet Gabriel ROSSET : « Si la charité aime à donner, c'est qu'elle

est elle-même un don de Dieu, source de tous dons. Le don matériel n'est qu'une conséquence de son Amour et de notre amour. »³

La solidarité consiste à s'accorder mutuellement aide et assistance. Il s'agit d'un principe incontournable qui permet à chacun de s'appuyer sur l'autre et de vivre ensemble.

Ces deux notions forment le socle et l'équilibre de l'action du FOYER ; elles sont des points de repère communs à toutes les personnes qui participent à la vie de l'association : bénévoles, salariés, Passagers.

Principe de non-discrimination

Quelle que soit la place des personnes ou l'action concernée, LE FOYER s'attache à garantir une égalité de traitement et n'admet aucune discrimination en raison de croyances ou d'appartenances religieuses, politiques ou philosophiques, de sexe, d'âge, d'origine ethnique, de nationalité, d'orientation sexuelle, de handicap.

Dans cet esprit de tolérance, tout prosélytisme est interdit.

L'engagement de bonne gestion

En faisant appel à la générosité des donateurs et en utilisant des financements publics, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI a conscience de la responsabilité qui lui incombe de la meilleure utilisation possible de l'argent et des biens qui lui sont confiés pour la réalisation de ses missions. En conséquence, LE FOYER respecte les engagements des donateurs en assurant une saine gestion budgétaire et financière, et en rendant compte.

Principes d'intervention

Le Passager acteur de son parcours de vie

Chacun, par son expérience de vie et de relations aux autres et au monde, acquiert une connaissance de soi et de son environnement. Quand bien même cette connaissance restera toujours imparfaite, parfois erronée, elle demeure le socle sur lequel les intervenants du FOYER, bénévoles et salariés, peuvent prendre appui pour proposer au Passager une aide et un accompagnement pour améliorer sa situation matérielle et morale, et pour développer ses capacités de choix et de décision.

Les engagements mutuels

De la même manière que LE FOYER s'engage à proposer une aide et un accompagnement adaptés aux besoins, aux capacités et aux choix des Passagers, il leur est demandé de respecter les règles de vie commune et de tolérance à l'égard de chaque personne.

³ In « J'étais sans abri et tu m'as accueilli », Gabriel ROSSET, Nouvelle cité, nouvelle édition 2004, page 36.

LE FOYER et chacun des Passagers s'engagent sur un contrat basé sur le projet personnel et individualisé ; c'est sur la base de ces engagements mutuels et cette prise de responsabilité que chaque Passager trouvera appui et ressources pour se reconstruire et acquérir son autonomie.

Des réponses adaptées aux capacités des personnes

Chacun n'a pas les mêmes capacités ni les mêmes ressources pour faire face aux difficultés rencontrées, ou pour exercer pleinement des choix et orientations. LE FOYER est attentif à accompagner les Passagers à leur rythme et selon leurs moyens. Ainsi, les objectifs d'accompagnement sont élaborés avec chacun, en vue d'améliorer autant que possible sa situation et d'accéder au bien-être.

LES MISSIONS DU FOYER

Les missions du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI sont résumées dans sa devise : **Accueillir – Héberger – Accompagner – Insérer**. Elles se réalisent par la mise en place de plusieurs dispositifs qui sont des réponses graduées et adaptées pour permettre à chaque Passager de se reconstruire et de trouver sa place dans la société.

Accueil de Jour

L'accueil et l'écoute sont des constantes de l'intervention du FOYER. Il s'agit d'une attitude bienveillante à l'égard de chacun, sans préjugé ni réticence, propice à l'instauration d'un climat de confiance.

Les Accueils de Jour reçoivent plusieurs centaines de personnes en situation d'exclusion ou de grande précarité, qui bénéficient d'un accueil convivial, de conseils, d'orientation et d'accompagnement.

Hébergement d'Urgence

Les Centres d'Hébergement d'Urgence accueillent sans condition toute personne (isolée, en couple, en famille) à la rue, en situation d'urgence ; elles sont orientées par le service de Veille Sociale Téléphonique (le 115).

Hébergement d'Insertion

Les Centres d'Hébergement d'Insertion accueillent les personnes, isolées, en couple ou en famille, dans le cadre d'un projet global d'insertion ; elles sont orientées par la Maison de la Veille Sociale.

Accompagnement

Accompagner est une mission transversale et permanente, au cœur de toutes les activités du FOYER. Il s'agit auprès de chaque Passager de comprendre ses besoins, de rechercher avec lui les réponses possibles, et de le soutenir et orienter pour résoudre ses difficultés. L'accompagnement, formalisé par un engagement réciproque, est le fil

rouge des actions du FOYER, permettant à chaque Passager de passer d'un dispositif à un autre jusqu'à l'autonomie, en lien avec la Maison de la Veille Sociale.

Atelier d'Insertion

L'insertion passe par l'accès au logement, accompagné ou autonome, par l'indépendance économique et la santé.

LE FOYER propose des postes en Ateliers d'Insertion, qui sont autant de tremplins vers un emploi de droit commun.

Santé

L'accès aux soins de santé et à l'hygiène est une autre mission transversale du FOYER, qui donne la possibilité à chaque Passager de bénéficier d'une consultation de santé et d'un suivi. Cette mission de santé est assurée par un pôle de professionnels bénévoles et salariés, et par un important partenariat avec les hôpitaux et réseaux extérieurs.

Bric à Brac

Cette activité de vente d'objets, vêtements et mobiliers, remplit plusieurs objectifs :

- Assurer une part de revenus au FOYER, qui sont affectés à la réalisation de ses missions ;
- Créer et financer des emplois d'insertion ;
- Permettre aux ménages à faible revenu d'accéder à des biens de consommation courante ;
- Favoriser et développer du lien social entre les bénévoles ;
- Faire connaître l'action du FOYER au niveau du public.

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI et son environnement

LE FOYER est depuis longtemps sur la place lyonnaise un acteur de premier plan et un moteur dans la lutte contre la pauvreté et pour l'amélioration des conditions d'hébergement et de vie des plus démunis. Il demeure aujourd'hui un acteur essentiel et incontournable, aux côtés d'autres intervenants ; ce contexte n'induit pas un esprit de concurrence, mais au contraire pousse à la concertation pour une compréhension plus large des phénomènes et la recherche de réponses harmonieuses et complémentaires.

La participation aux politiques publiques de lutte contre l'exclusion

LE FOYER est un interlocuteur reconnu de l'ensemble des instances et administrations qui mettent en œuvre les politiques publiques relatives aux problèmes de pauvreté, de précarité et d'insertion des personnes sans-abri. A ce titre, il participe activement aux commissions de réflexion et de gestion des différents dispositifs d'aide. Il est lui-même à l'initiative de concertations et d'actions de sensibilisation pour faire avancer la cause des personnes en difficulté et renforcer les moyens jugés nécessaires.

Les positionnements politiques et stratégiques

En aucun cas LE FOYER ne se reconnaît comme une simple courroie de transmission des politiques de l'État ou des collectivités locales. Il garde son indépendance de pensée et de réflexion et intervient par tous les moyens appropriés pour faire entendre sa voix : interpellation des élus de la nation ou locaux, interventions dans les médias.

LE FOYER adhère à l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS Rhône-Alpes). Il participe ainsi à la promotion du secteur associatif dans la construction des politiques publiques, et bénéficie de son expertise et de son appui dans la gestion de ses activités.

LE FOYER souhaite renforcer les complémentarités associatives, et met en place ou participe à des alliances et concertations pour traiter des situations complexes. Il s'agit soit de concertations permanentes sur des questions de fond, soit de mettre en place des actions communes ciblées, par exemple pour agir auprès de l'État sur la crise des accueils d'urgence ; l'insuffisance de places de CHRS et de logements a rendu incompatibles l'accueil inconditionnel et la continuité de l'hébergement. C'est un problème crucial, qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs et qui est une priorité pour LE FOYER.

Les complémentarités sur le terrain

LE FOYER, avec chacun de ses services, a développé un important réseau avec l'ensemble des acteurs de l'agglomération, du département, et d'autres secteurs géographiques selon les besoins. Ce réseau répond à la vocation du FOYER de solliciter, à chaque fois que nécessaire, les acteurs compétents pour l'accompagner dans la réalisation du projet des Passagers.

Ces relations avec les partenaires, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, se construisent au fil d'échanges multiples, d'observations de terrain, de partages d'expériences, qui viennent renforcer le principe de complémentarité des fonctions et des actions auquel LE FOYER est attaché.

La fonction d'observation sociale et d'alerte

En rendant compte de son activité par des statistiques et observations qualitatives, en participant à des enquêtes épidémiologiques et sociologiques, LE FOYER contribue à l'analyse des besoins des publics accueillis. Il est nécessaire de faire davantage que de répondre aux obligations d'enquêtes et de rapports. L'expérience quotidienne des salariés, des bénévoles, et des Passagers doit permettre de proposer une analyse et d'élaborer des arguments pour mieux faire face aux phénomènes de pauvreté et d'exclusion, et de leurs conséquences.

La communication externe

La médiatisation des activités du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est assurée au quotidien par les nombreux bénévoles, Passagers et salariés, les collectes et appels aux

dons, l'accueil de nombreux stagiaires et visiteurs, les actions d'information et de sensibilisation.

« L'ARCHE SOUS L'ARC EN CIEL », revue trimestrielle du FOYER, informe de l'actualité de l'association et des partenariats, et propose une réflexion propre à l'esprit du FOYER ; elle est largement diffusée, actuellement à 25 000 exemplaires.

Le Comité des Amis regroupe des acteurs du monde économique et du monde politique local et régional ; il a pour mission d'être un relais et d'aider LE FOYER dans ses actions, par exemple avec l'opération « Les Arbres de la Solidarité ».

La communication du FOYER fait l'objet d'une réflexion de fond, pour mieux informer et sensibiliser l'opinion sur les questions de pauvreté et d'exclusion, et agir ainsi sur les représentations et l'évolution des mentalités.

LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION ASSOCIATIVE

Principes généraux

La vie associative

L'association LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est organisée et fonctionne selon des principes démocratiques, laïcs et désintéressés.

Conformément aux statuts, ses instances se réunissent et se renouvellent régulièrement ; le Conseil d'Administration et le Bureau définissent et mettent en œuvre la politique approuvée par l'Assemblée générale.

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI manifeste son esprit d'ouverture et de complémentarité en réservant des sièges d'Administrateurs à des associations partenaires.

La mise en œuvre des missions

Les activités du FOYER sont gérées au quotidien par des personnels bénévoles et des personnels salariés.

Les bénévoles sont placés sous l'autorité du Bureau, qui désigne des Référents chargés d'encadrer et d'animer les activités mises en œuvre par les bénévoles.

Les salariés sont placés sous l'autorité du Directeur nommé par le Bureau, qui anime un Comité exécutif.

Le Bureau a autorité sur l'ensemble des activités de l'association.

Les intervenants bénévoles

Le bénévolat s'exerce d'une part au niveau de la gouvernance associative, et d'autre part au niveau des actions conduites par l'association. Il s'agit du fondement historique du FOYER : agir de manière désintéressée pour répondre à la détresse des plus pauvres et des plus démunis.

En 2013, LE FOYER compte environ 1 500 bénévoles. L'ampleur de cette intervention implique d'apporter tous les moyens nécessaires pour garantir éthique et qualité des actions. Ces moyens reposent sur :

- Un Pôle « Bénévoles », chargé de l'accueil, le recrutement, l'accompagnement, l'affectation et la formation des bénévoles ;
- Un engagement mutuel formalisé par une acceptation de la Charte des bénévoles et la signature de la Convention d'engagement, document contractuel entre LE FOYER et le bénévole ;
- Les Référents bénévoles, désignés par le Bureau et chargés du suivi, de l'animation, de l'encadrement et du soutien aux bénévoles par activité ou par site. Sans pouvoir hiérarchique, ils assistent les salariés responsables dans la gestion harmonieuse des activités, ou salariés et bénévoles interviennent complémentaires.
- Les Responsables d'activités bénévoles, membres élus de l'association, désignés par le Bureau pour gérer des activités dans lesquelles n'intervient généralement aucun salarié.

L'organisation et la gestion des activités bénévoles font l'objet d'une réflexion de fond, dans le but de préciser les responsabilités et limites de chacun, les circuits d'information et de décision. Tous ces points, ainsi que la définition des missions des responsables d'activités bénévoles, seront formalisés dans un Règlement général de fonctionnement de l'association.

Les professionnels salariés

LE FOYER fait appel à des personnels salariés principalement pour deux raisons :

- Leur professionnalisme ;
- La permanence des activités.

Ils occupent des postes de travailleurs sociaux, de professionnels de santé, d'administration et de gestion, techniques, répartis sur les différents sites d'activité.

La politique du FOYER est d'assurer à la fois un haut niveau de compétences et un « esprit FOYER ». Concrètement, cela se traduit par :

- Le recrutement de personnels compétents ;
- Le développement des savoir-faire et qualifications (formation) ;
- Une stratégie de promotion interne.

Un Accord d'Entreprise spécifique a été mis en place.

LE FOYER dans sa fonction et ses responsabilités d'employeur organise les élections des instances représentatives du Personnel déterminées par le Code du travail, qui assurent à leur niveau l'information et l'expression collective des salariés.

L'articulation des fonctions bénévoles et salariées

La cohésion et la complémentarité entre bénévoles et salariés sont des points essentiels. Elles reposent sur la collaboration entre le Référent bénévole et le Chef de service de

chaque site, qui ont pour mission commune de mettre en œuvre les complémentarités et participations entre équipes bénévoles et salariées, dans le respect des attributions et compétences de chacun ; ils doivent également adapter ces complémentarités et le fonctionnement au contexte spécifique de l'activité, du secteur géographique, des problématiques traitées, etc. Il s'agit bien d'un principe de coopération, sans qu'aucun des deux n'ait une quelconque autorité sur l'autre.

Les outils de la gouvernance

Pour clarifier les rôles et fonctions de chacun dans l'organisation associative et la répartition des responsabilités, un tableau des délégations a été réalisé. Il sera complété par des fiches de fonction.

Il manque à ce jour un Règlement général de fonctionnement, qui préciserait l'organisation de l'association, ses processus de décision et de mise en œuvre des actions. Ce chantier débutera prochainement.

La communication interne

Élément central de la cohésion, la communication reste aujourd'hui basée sur des méthodes empiriques et essentiellement interpersonnelles.

LE FOYER, dans son esprit et son fonctionnement, favorise le dialogue, l'échange d'informations et d'expériences, le soutien mutuel, l'émergence d'idées ou de projets d'activités. Sur certains sites, des réunions associent bénévoles et salariés, ce qui permet des apports plus techniques autour des pratiques de chacun.

Les informations ascendantes et descendantes sont transmises :

- Pour les bénévoles : par le biais des référents ;
- Pour les salariés : par la voie hiérarchique ;
- Par les médias du FOYER.

Compte tenu du nombre d'intervenants au sein du FOYER, de leur diversité et de la dispersion géographique, il est nécessaire de structurer et mieux formaliser les procédures de communication interne. LE FOYER met en place un Intranet qui permettra à terme à chacun d'accéder à tous les outils et informations dont il peut avoir besoin pour assurer sa fonction et développer ses connaissances des activités du FOYER. Il est attendu de cet outil une meilleure communication intersites.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET SUIVI DES ACTIONS

Sur le fonctionnement et la gestion associative

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est agréé par le Comité de la Charte du Don en Confiance. A ce titre, il respecte la « Charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public dans un but d'intérêt général » et se soumet à un contrôle continu de 150 points du fonctionnement de l'association, portant sur :

- Le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée, le respect des principes de bonne gouvernance ;
- La rigueur de la gestion ;
- La qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ;
- La transparence financière.

Cet agrément représente non seulement une garantie pour les donateurs et les partenaires, mais aussi un engagement permanent de l'association à améliorer ses pratiques de gestion budgétaire et financière, et d'employer au mieux l'argent qui lui est donné ou attribué.

Sur la mise en œuvre de ses missions

L'attention à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des Passagers a toujours été au cœur des préoccupations du FOYER.

Aujourd'hui, pour les services et établissements habilités et en application de la loi 2002-2, cette attention doit se traduire par une information claire (le livret d'accueil), des principes écrits et vérifiables (le projet de service ou d'établissement), des règles écrites (règlement de fonctionnement, charte de la personne accueillie), des outils contractuels de suivi des personnes (contrat de séjour, document individuel de prise en charge), des instances d'expression et de participation des usagers (Conseils de la Vie Sociale).

En outre, chaque établissement ou service habilité doit procéder à une évaluation interne continue de son fonctionnement et de ses activités, et à des évaluations externes dont dépend le renouvellement de leur autorisation.

Il s'agit pour LE FOYER de faire en sorte que ces obligations ne se soldent pas par un travail administratif laborieux et chronophage, mais se traduisent par un réel investissement de tous les personnels pour améliorer les services rendus aux Passagers, pour améliorer les conditions d'intervention des bénévoles et salariés, pour adapter ou développer des actions en rapport avec les besoins.

Ce travail est en cours de réalisation, en recherchant la meilleure adaptation des obligations réglementaires aux missions et activités du FOYER. L'amélioration continue de la qualité et l'évaluation des actions sont un axe essentiel et permanent de développement des actions du FOYER.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET AXES DE DÉVELOPPEMENT

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI s'est engagé dans une véritable rénovation du fonctionnement associatif :

- Sur le plan de la gouvernance : renforcement de la présence et des capacités d'orientation et de décision du Bureau ;
- Sur le plan stratégique : ouverture, recherche de positions et d'actions communes avec les acteurs du secteur associatif ;
- Sur le plan opérationnel : mise en œuvre par un cabinet extérieur d'une évaluation de l'ensemble des activités, assortie de recommandations et préconisations.

Les tâches sont nombreuses et lourdes pour réaliser les ambitions. Elles se déclinent sur deux niveaux :

Orientations stratégiques

- Maîtriser les budgets et retrouver l'équilibre financier ;
- Conforter l'esprit du FOYER et renforcer la cohésion de ses acteurs ;
- Conforter et développer les concertations et alliances avec les associations tierces ;
- Conserver et renforcer la fonction d'information et d'alerte, notamment sur la question de l'accueil d'urgence.

Axes opérationnels

- Réviser et adapter les documents de référence de l'association ;
- Elaborer et rédiger un règlement général de fonctionnement ;
- Elaborer et rédiger les fiches de fonction des Référents bénévoles, des responsables d'activités bénévoles ;
- Elaborer et rédiger un référentiel pour chaque Commission ;
- Soutenir et stimuler la démarche d'amélioration de la qualité.

Le présent Projet associatif constitue un document de référence pour tous les acteurs de l'association. Il est également destiné à tous les partenaires du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, qui y trouvent les valeurs et fondements de l'action associative, ainsi que ses principes d'intervention et ses orientations.

Comme tout projet, celui-ci a vocation à être réévalué régulièrement, et le cas échéant à être amendé et redirigé.

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

3 RUE PÈRE CHEVRIER 69361 LYON CEDEX 07
TEL. +33(0)4 72 76 73 53 / FAX. +33(0)4 72 76 73 71

ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

contact@fndsa.org
www.fndsa.org

